



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retour sur le Conseil municipal du lundi 28 juin 2021

*Le dernier conseil de la saison
s'est déroulé lundi 28 juin.*

*A l'ordre du jour, la présenta-
tion du rapport 2020 de la
Commission communale
d'accessibilité, la sollicitation
de tickets-loisirs auprès de la
Région, la modification tempo-
raire de la carte scolaire ou
encore l'élection d'un nouvel
adjoint.*

Présentation du rapport annuel 2020 de la commission communale d'accessibilité

L'engagement de Moissy pour une ville accessible à tous s'est renforcé à partir de 2014 avec l'installation d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA) dans le cadre d'une démarche de Démocratie Participative.

La commission apporte ses recommandations concernant les aménagements prévus et dresse le constat de l'état d'accessibilité de la ville, de la voirie, des Etablissements Recevant du Public (type Etablissements Publics ou commerces) et recense l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Malgré la crise sanitaire, les membres de la CCA n'ont pas ménagé leurs efforts n'hésitant pas à recourir parfois aux technologies en distanciel pour avancer ensemble sur cette problématique. Ainsi, l'année 2020 est caractérisée par un engagement sans précédent en matière d'accessibilité de la voirie (passage piétons, cheminements piétons, place de stationnement pour les personnes handicapées).

Au titre du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), la mairie a consacré un montant total de 239 090€ ce qui est supérieur aux montants annuellement mobilisés.

Parmi les travaux principaux réalisés : des passages piétons sécurisés pour tous rues Rouget-de-l'Isle, de la Butte d'Arvigny et des Serins, la création de places PMR rues Fructidor et d'Athènes, la réfection des trottoirs rues de Réau et des Droits de l'Homme. Côté bâtiments, l'école et le gymnase du Noyer-Perrot bénéficient désormais de nouvelles menuiseries extérieures permettant un passage normalisé en fauteuil, la salle de danse A de Lugny dispose de toilettes PMR et une rampe d'accès plus sécurisée pour le poste de Police municipale a été réalisée. A noter également que grâce à une concertation engagée avec l'agglomération Grand Paris Sud, la ligne de bus 21 bénéficie de nouveaux points d'arrêts accessibles pour les personnes à mobilité réduite.



Dispositif "tickets-loisirs" : aide régionale favorisant l'accès aux loisirs des jeunes

Pour favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes aux activités physiques, sportives et pédagogiques proposées sur les sites régionaux de loisirs, la Région Ile-de-France propose une aide dénommée « dispositif tickets-loisirs ». Ces tickets sont exclusivement réservés aux jeunes franciliens âgés entre 11 et 17 ans. Les communes étant éligibles à ce dispositif, la ville sollicite cette année 450 tickets-loisirs auprès de la Région. D'une valeur faciale de 6€, la ville en fera bénéficier les jeunes fréquentant le service jeunesse au titre de ses sorties en base de loisirs.

Carte scolaire : modification des lieux d'enseignement des élèves du ressort des écoles de Lugny pour la durée des travaux de réhabilitation de ce groupe scolaire.

Compte-tenu de l'ampleur et de la durée des travaux programmés de juin 2021 à août 2022, les élèves relevant du périmètre actuel des écoles de Lugny seront scolarisés dans les locaux de l'ancien groupe scolaire Chanteloup. Les accueils périscolaires et le service de la restauration scolaire sont également concernés par ce changement de locaux.

Les élèves concernés suivront les enseignements dans les locaux de l'ancien groupe scolaire Chanteloup, soit pour la maternelle au 173 rue Joseph Lakanal et au 321 rue Rouget de Lisle pour l'école élémentaire le temps de la réhabilitation du groupe scolaire de Lugny, soit l'année scolaire 2021-2022 et au-delà si nécessaire en cas d'imprévus dans l'exécution du chantier.

Vote relatif au maintien en fonction d'un maire-adjoint et élection d'un maire-adjoint.

La délégation de maire-adjoint est retirée à Monsieur Brice Lawin. Il conserve le titre de conseiller municipal. Monsieur Philippe Delpy est élu maire-adjoint par le conseil municipal.